

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La séance de samedi et la Presse

Nous croyons intéressant de donner l'appréciation des principaux journaux parisiens sur la séance de samedi :

Le **Figaro** dit que M. Méline a parlé en homme d'Etat.

« Ce spécialiste de l'agriculture mène la guerre contre les radicaux et les socialistes avec autant d'entrain et probablement plus de succès que n'en aurait eu, par exemple, M. Waldeck-Rousseau. C'est que la conscience des devoirs imposés, c'est que le sentiment des dangers publics sont de merveilleux stimulants pour les âmes droites et que la parfaite honnêteté conduit souvent à la vraie grandeur. »

L'**Intransigeant** (M. Henri Rochefort) estime que le cabinet Méline a eu tout le parti républicain contre lui, « la minorité se composant exclusivement de députés se réclamant de la République, tandis que la majorité n'est formée qu'avec l'appoint des quatre-vingts droitiers et des ministres. »

Le **Soleil** (M. Urbain Gohier) : « Quand donc laissera-t-on dormir en paix les morts de la rue Jean-Goujon ? Ils avaient déjà servi de texte à bien de la mauvaise littérature et de prétexte à bien de la mauvaise réclame. Il a fallu qu'ils fournissent encore des lauriers au ministère, c'est trop. Cette suprême avanie devait leur être épargnée. »

L'**Autorité** n'est pas tendre pour M. Méline : « Avec la simple abstention d'une partie de la droite, le cabinet eût été vingt fois par terre, depuis le premier jour de son existence ministérielle. »

« Et nous ne parlons pas des majorités de quelques voix grâce auxquelles il a si souvent évité la culbute. »

« Vraiment non, il n'y a pas lieu d'être fier, pour un cabinet républicain. »

Le **Gaulois** (M. J. Cornély) : « Vraiment, ce cabinet Méline a de la chance. Il a des adversaires impayables, introuvables. On l'attaque avec tant d'impudence et de maladresse qu'on oblige les modérés de tous les partis à le soutenir de leurs votes ou de leurs vœux. »

Le **Radical** (M. J. Derriaz) : « Il n'existe plus au Parlement que deux groupes : la droite, réfractaire à tout progrès, la gauche, qui continuera à voter pour la République et les réformes républicaines. »

« La gauche a subi un échec, mais un échec qui vaut une victoire ; elle a succombé glorieusement en proclamant les revendications du suffrage universel. »

« Gloire aux vaincus. »

L'**Echo de Paris** (Pertinax) : — « Il faudra que la manœuvre soit reprise et sur de nouvelles bases. Cette première campagne était cependant sérieusement préparée, et on trouvera difficilement meilleur prétexte que le cléricalisme pour grouper contre le ministère des forces sérieuses. »

Le **Petite République** (M. Gérault-Richard) : « Dans la majorité qui le maintient au pouvoir, modérés, cléricaux, royalistes, orléanistes ne sont que des noms de baptême ; le nom de famille est le même : exploiters. »

Le **Journal** (M. H. Valois) : « Ce qui, avant tout, se dégage de cette séance c'est la pitoyable défaite de la combinaison qui mijotait dans l'ombre ; le fameux ministère de concentration a été tué dans l'œuf, au grand désespoir des assoiffés de portefeuilles, qui seront démasqués et ont montré le bout de l'oreille, après avoir employé des ruses d'Apache pour tenir secret leur travail souterrain. »

Le **Rappel** : « Il n'y a réellement qu'un souhait à formuler dans les circonstances actuelles : C'est que la Chambre présente soit, l'an prochain, remplacée par une autre qui comprendra mieux ce que le Pays attend de ses représentants. »

Le **Libre Parole** (M. Papillaud) : « Encore une fois, c'est un raté, c'est une bêtise, M. Méline n'a vraiment pas besoin d'être fort. Avec des adversaires aussi faibles, il est toujours sûr de remporter la victoire. »

Le **Lanterne** (M. Maurice Alard) : « D'abdications en abdications, de lâchetés en lâchetés, cette Chambre est arrivée à marcher derrière MM. Cochin et de Mun. On illuminera demain chez le chef de la « famille régnante » quand on apprendra cette bonne nouvelle. »

Le **Petit Parisien** insiste sur la nécessité de former un « faisceau républicain », seul gage de succès, lorsqu'arrivera l'heure de la grande consultation populaire.

La question est de savoir si la République doit être gouvernée, en faisant dévier l'axe gouvernemental, soit à droite, soit à gauche, au risque de la fausser, et cela parce qu'un cabinet au pouvoir aura eu besoin des voix extrêmes.

« Nous persistons à croire que la clairvoyance patriotique aura le dernier mot, et que l'union se fera, parce qu'elle est dans la force des choses. »

La Grèce et le Concert Européen

FABLE

(La Fontaine, liv. I, fable XVII)

Dans ce récit je prétends faire voir
Combien mal à propos vient une remontrance,
Lorsque le mal est fait qu'on avait le devoir
D'empêcher par sa prévoyance.

Le Grec plein d'une épique ardeur,
Un beau jour déclara la guerre
Au Turc, son antique oppresseur ;
Même il envahit sa frontière.
Alors, contre l'envahisseur,
Le Turc, en vertu de l'adage :
« Charbonnier est maître chez soi, »
S'arma pour repousser l'outrage
Et bat les Grecs, conduits par le fils de leur roi

Par là passait le Concert de l'Europe.
Le Grec lui crie : « Au secours, je péris ! »
Lors le Concert, se tournant à ses cris,
D'un long regard irrité l'enveloppe,
Et vous le tance... : « Ah ! le petit babouin !
Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise !
Et puis prenez de tels fripons le soin !
C'était bien la peine, hein ! qu'on vous dise et redise
Qu'avec vos embarras vous n'iriez pas bien loin !
Que je suis donc malheureux, qu'il me faille
Toujours veiller à semblable canaille,
Et qu'avec eux l'on ait tant d'occupation ! »

Ayant dit, il offrit sa médiation.

Je blâme ici plus de gens qu'on ne pense,
Russe, Allemand, Français, Autrichien,
Se peut connaître au discours que j'avance.
En cette affaire, ils crurent faire bien
De procéder avec diplomatie,
Car il fallait que la chancellerie
Européenne eût le temps de songer
A montrer ses talents et de style et de langue.
Eh ! Concert, mon ami, tire-moi du danger ;
Tu feras après ta harangue.

Pour copie conforme,

P. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 Mai

M. G. Berry a la parole pour discuter son interpellation sur les responsabilités encourues dans l'incendie du Bazar de la Charité.

L'orateur dit qu'il a simplement la volonté de rechercher s'il n'y avait pas eu des négligences ou des complaisances de la part de l'administration et d'étudier les moyens d'empêcher le retour de malheurs semblables.

M. Barthou répond qu'une instruction est ouverte pour établir les responsabilités. La question est close en ce qui touche les responsabilités, mais elle s'ouvre alors sur la conduite du gouvernement après la catastrophe et sur les incidents qui se sont produits à Notre-Dame.

M. Vallé signale les imprudences d'un caractère politique qui ont été commises par le gouvernement.

M. Méline riposte dit que le ministère n'a rien à se reprocher.

M. Delcassé dit ensuite que le ministère Méline ne fait rien. Il vit depuis 13 mois sur l'appui de la Droite, mais c'est tout. Il adjure les républicains de revenir à cette politique de concentration qui a définitivement fondé le régime républicain.

M. Méline proteste contre les accusations de M. Delcassé. Il déclare que tout est pour le mieux dans le meilleur des ministères et la Chambre lui donne raison à trente voix de majorité.

Séance du 31 mai

Après l'échange de quelques observations sur le scrutin de samedi, on aborde la discussion du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

M. Ribot défend le projet actuel et expose l'économie de la loi en discussion.

La suite de la discussion générale est renvoyée à demain.

Sénat

Séance du 31 mai

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative à l'établissement d'un droit d'entrée sur le plomb, ses minerais enrichis et ses dérivés divers.

L'ensemble du projet est voté.

INFORMATIONS

Elections sénatoriales

Voici les résultats des élections du 30 mai :

DOUBS

MM. Saillard, republ. mod. (élu) 466 voix.
Borne, radical-socialiste... 428 —

Il s'agissait de remplacer M. Oudet, républicain, décédé le 6 avril dernier, sénateur depuis 1876, et qui avait été réélu en 1894 par 633 voix.

AUBE

MM. Renaudat, republ. (élu)... 436 voix.
Pinel, radical... 224 —

Il s'agissait de pourvoir au siège de M. Le Royer, attribué par le sort, le 27 février dernier, au département de l'Aube.

Elections législatives

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DE SAINT-GAUDENS

Voici le résultat complet du scrutin de ballottage qui a eu lieu le 30 mai. M. Ruau, radical, était seul candidat :

Inscrits, 20,819 ; votants, 11,498 ; suffrages exprimés, 11,026 ; M. Ruau, radical, 10,225 voix (élu).

FINISTÈRE

Election législative en remplacement du comte de Kergariou, monarchiste, décédé :

M. Derrien, avocat, maire de Lannion, monarchiste, est élu sans concurrent par 7,651 voix.

M. Félix Faure en Russie

On lit dans le *Soir* : « Le voyage de M. Félix Faure en Russie est définitivement arrêté. »

Le Président partira au moment des grandes vacances parlementaires. Il effectuera le voyage par mer et débarquera à Cronstadt. »

L'Ambassade marocaine

L'ambassade marocaine, accompagnée de sa suite, s'est rendue dimanche au ministère de l'agriculture où elle a été reçue par le président du Conseil. Quelques instants après M. Méline a rendu sa visite à l'ambassadeur.

Dans l'après-midi, l'envoyé du sultan du Maroc s'est rendu au Palais-Bourbon pour saluer M. Henri Brisson.

Panique dans une Eglise

Samedi pendant la messe à la cathédrale, de Pise un cierge tomba et mit le feu à un petit feston, produisant une panique. Il y a eu sept morts et vingt-cinq blessés.

Instruction publique

M. le ministre de l'instruction publique vient de décider qu'il serait ouvert, à Paris, en 1897-1898, des concours pour 37 places d'agrégé à répartir de la manière suivante entre les Facultés de médecine : Paris, 13, Bordeaux, 3 ; Lille, 4 ; Lyon, 5 ; Montpellier, 4 ; Nancy, 1 ; Toulouse, 7.

Services postaux pour la Crète

Sur la demande du ministre du commerce et de l'industrie, des postes et des télégraphes, la Compagnie des Messageries maritimes a organisé un service de transport des colis postaux destinés aux militaires en Crète. Ce service fonctionnera à partir du 1^{er} juin prochain.

La taxe d'affranchissement est la même que pour les colis à destination des bureaux français établis en Turquie, soit 2 fr. 10 par colis. Ces colis, acheminés par la voie de Marseille, seront remis par la Compagnie au service de l'état major, à bord du bateau-amiral qui sera chargé de les faire parvenir aux destinataires.

Ce n'est là, au reste, qu'une organisation provisoire dont nos militaires et marins bénéficieront seuls, en attendant que les circonstances permettent de créer dans cette île un service postal plus perfectionné.

Monument à Victor Hugo

Un décret rendu sur le rapport du ministre de l'intérieur approuve, conformément à la délibération du conseil municipal, l'érection, à Paris, d'un monument à Victor Hugo.

La note Turque

La Porte a remis aux ambassadeurs la réponse au memorandum des puissances. Ce document a été transmis par les ambassadeurs à leurs gouvernements respectifs.

La note demande aux puissances d'intervenir pour que la suspension d'armes soit transformée en armistice régulier, de telle sorte que les négociations en vue de la paix puissent être ouvertes.

On considère la note turque comme fort peu conciliante.

L'Incendie du Vooruit

Les magasins du Vooruit, le célèbre établissement coopératif socialiste de Gand, ont été complètement détruit par un incendie.

Le feu s'est déclaré au deuxième étage où se trouvait un atelier de lingerie. On croit qu'une étincelle qui se serait échappée d'un fer à repasser serait la cause du sinistre.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que nous venons de nous assurer la collaboration d'un écrivain distingué, chroniqueur de grand talent qui voudra bien, aussi souvent que possible, écrire, spécialement pour le *Journal du Lot*, des articles que nos lecteurs apprécieront certainement.

Nous publions plus haut le premier envoi de notre nouveau collaborateur P. B.

Une question intéressante

L'administration des postes et télégraphes s'est toujours efforcée d'apporter des améliorations dans les rouages du service télégraphique ou postal. Tout le monde se plaît à le reconnaître. C'est ainsi que le maximum du poids des journaux pour un même port déterminé a été doublé; que depuis quelque deux ans, on peut envoyer, sous enveloppe à 5 centimes, une carte de visite avec une phrase manuscrite de cinq mots, etc., etc.

Mais il existe encore dans cette administration, comme dans toutes les administrations de ces bizarreries inexplicables qu'il suffit parfois de signaler pour en faciliter la suppression. On nous permettra d'en noter une.

On sait que dans le cas où un expéditeur désire adresser, dans une même ville plusieurs dépêches ayant le même libellé, il peut le faire d'une façon économique. Il suffit d'écrire successivement les adresses et de faire suivre le texte du télégramme.

Dans ce cas, l'administration des postes perçoit le tarif complet comme s'il s'agissait d'une dépêche unique — en comptant tous les mots — et ajoute seulement 50 centimes de copie pour les autres dépêches — jusqu'à cent mots.

Un exemple fera mieux ressortir l'économie de ce procédé : Un commerçant a deux dépêches identiques de 50 mots à adresser à deux négociants habitant la même ville. Si chacune des adresses a 6 mots par exemple, la taxe perçue sera pour chacune des deux dépêches, 2 fois 2 fr. 80 soit 5 fr. 60.

Si au contraire le commerçant inscrit, sur une même feuille, les deux adresses en faisant suivre le libellé unique, on percevra le montant des adresses, 0.60 plus 2.50 du texte et on ajoutera simplement 50 centimes pour une copie; en tout, 3.60. D'où une économie de 2 francs pour l'expéditeur. C'est appréciable!

Mais la situation change si la dépêche est brève et, dans ce cas, il se présente une chose anormale.

Un exemple encore montrera mieux cette bizarrerie.

X. a les deux dépêches suivantes à expédier :

1° Jean, négociant, 46, rue Pont-Neuf, Paris. Expédiez commande sans retard. 11 mots

2° Emile, fonderie, 3, rue Royale, Paris. Expédiez commande sans retard. 11 mots

X. paiera pour chacune de ces dépêches 0.55 soit 1 fr. 10.

Si, au contraire, pour gagner du temps, X. s'avise de libeller ainsi ses télégrammes :

Jean, négociant, 46, rue Pont-Neuf, Paris. 17 mots

Emile, fonderie, 3, rue Royale, Paris. Expédiez commande sans retard. 17 mots

on taxera 0.85 plus 50 centimes de copie, soit 1 fr. 35; 25 centimes de plus que dans le premier cas. La différence est légère et on comprendra évidemment que nous n'ergotons pas pour les 25 centimes; mais nous pensons que cette chinoiserie ne devrait pas exister. On remarquera en outre, que dans le second cas, le télégraphiste a moins de travail que dans le premier, puisqu'il n'a que 17 mots à transmettre au lieu de 22. Pourquoi alors paierait-on plus cher?

Le cas est étrange et nous avons cru intéressant de le signaler à l'administration supérieure des postes. — A. C.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 32

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

M. VABRE

— C'est bien, fit le Commandeur, vous allez vous y rendre à l'instant avec mon juge et mon greffier, qui feront une enquête, s'il y a lieu.

Et M. de Cartelanin manda sur le champ au château les deux personnages que nous venons de désigner.

Ceux-ci reçurent les instructions de leur seigneur puis gagnèrent la campagne, conduits par le serviteur de Marguerite.

Le but du Commandeur était de savoir si le coup de force avait été accompli sur le territoire de la baronnie. Dans l'affirmative, sa qualité de seigneur haut, bas et moyen justicier dans l'étendue de son bénéfice, mettait en ses mains les armes nécessaires pour châtier le coupable au cas où il appartenait à la roture ou de le signaler aux tribunaux royaux s'il faisait partie de la noblesse.

Dans l'une et l'autre alternative, il avait des

Société protectrice des animaux

La Société protectrice des animaux à Paris, sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, a accordé des mentions honorables aux instituteurs désignés ci-après :

MM. Auricoste à Gourdon, Bel à Ussel, Bronel aux Arques, Counil à Fargues, David à Beauregard, Estradié à Goujounac, Garrigou à Villesèque, Portal à Vidailiac.

Indemnités pour dégâts aux propriétés privées

Les fréquents exercices exécutés par les troupes, ont placé le ministre de la guerre dans la nécessité de prendre des dispositions au sujet du règlement des indemnités dues pour dommages et dégâts occasionnés aux propriétés privées.

Des instructions qui vont paraître prescrivent la division en deux groupes des manœuvres ou exercices pouvant donner droit à des indemnités. Le premier groupe comprend les exercices d'ensemble d'une troupe supérieure à une brigade pour lesquels la date d'exécution est notifiée d'avance aux populations. Le second groupe comprend les manœuvres et exercices dans lesquels l'effectif est inférieur à une brigade, et qui sont effectués sans aucune publication préalable.

Le premier groupe entraîne servitude au profit de l'Etat; seuls, les dégâts matériels donnent droit à indemnité et sont constatés par une commission dont les décisions peuvent être déferées à la juridiction civile. Pour le second groupe, au contraire, tous les dommages, de quelque nature qu'ils soient, voire la simple privation de jouissance, donnent droit à l'indemnité; les dommages sont appréciés par un officier de troupe après avis du maire et d'un habitant compétent de la commune; les litiges sont tranchés par le ministre de la guerre, jugé au premier degré, avec faculté de recours devant le Conseil d'Etat.

Commission départementale

Séance du 21 mai 1897

Présents MM. Iscard, Pradines, Laparra, Delport et Relhié secrétaire.

Absents : MM. Cocula et Longpuech, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

Constructions de maisons d'écoles :

St-Médard-de-Presque. — Abandon de rabais. — Adopté.

Carluçet, 1^{er} St-Bressou, 2^o St-Michel-Loubéjou, 3^o St-Médard.

Cremps. — Réparations à la mairie, demande de secours, accordé 50 fr.

Frayssinet-le-Gélat. — Agrandissement du cimetière, accordé 200 fr.

Mechmont. — Etablissement d'une fontaine publique, accordé 60 fr.

Montdoumerc. — Réparations au cimetière, accordé 100 fr.

Viellards et indigents. — La nommée Amalric de Cremps. Avis favorable.

Relevé des mandats émis en avril. — Acte est donné.

Catus. — Réparation à un chemin rural. Demande de secours.

chances sérieuses de découvrir la retraite de Marguerite et de se venger de celui qui l'aurait enlevée.

En attendant, il écrivit au baron de Guirandol pour lui faire part de la mésaventure dont sa sœur venait d'être la victime. En même temps, il lui conseillait de s'informer par tous les moyens mis à sa disposition, grâce à ses relations nombreuses, si les Castellos ne seraient point complices de cet odieux attentat.

Mais une sourde rancune germa dans l'âme du Commandeur. Quel que fût le coupable, il se jura d'exercer des représailles.

La misère sévissait dans la Châtaigneraie, il allait s'attirer la sympathie des malheureux avec ses largesses, et, au besoin, agir par la force, à l'exemple de son rival.

Il traçait déjà son plan, préparait ses combinaisons et souffrait en silence, quand un valet lui annonça le visiteur attendu, M. de St-Thamard, châtelain de Terrou.

C'était l'heure du déjeuner. Les deux gentilshommes se mirent à table.

M. de Cartelanin voulait éviter de mêler à la conversation le cas de Marguerite, mais il ne put en détourner son convive, qui, en arrivant, avait appris cette nouvelle et interrogeait à chaque instant le Commandeur sur le personnage, mystérieux pour lui, qui se cachait sous cet étranger.

Le baron de la Tronquière s'efforçait de se sauver dans des réponses évasives. Il déclarait qu'il était fort ennuyé d'avoir peut-être, à s'occuper de cette affaire dans laquelle il augurait que quelque seigneur serait compromis.

Vu les circonstances exceptionnelles résultant des réparations effectuées sur le chemin de grande communication qui ont amené des dégradations sur le chemin rural, la commission accorde 100 fr.

Séance du 1^{er} juin

Labathude. — Reconstruction d'un pontceau sur le chemin ordinaire n° 2.

Cette demande a été renvoyée pour complément d'instruction à la dernière séance.

Ajourné, l'urgence de ce travail n'est pas démontrée. Les intéressés sont invités à faire une souscription.

Cazillac. — Chemin ordinaire n° 3, avant-projet. Approuvé, utilité publique.

Saint-Perdoux. — Chemin ordinaire n° 1, avant-projet. Approuvé, utilité publique.

Saint-Sauveur-la-Vallée. — Déclassement des chemins ordinaires n°s 4 et 5.

La prochaine séance est fixée au 31 juillet.

Instituteurs

Sont nommés :

MM. Mazet, instituteur adjoint titulaire à Bétaïlle.

Triaire, instituteur adjoint délégué jusqu'à la fin de l'année scolaire, à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Rouquier, instituteur adjoint délégué jusqu'à la fin de l'année scolaire, à l'école primaire supérieure de Martel.

CAHORS

Au théâtre

Voici, d'après la Dépêche, quelles seraient les réparations qu'on ferait à notre salle de spectacle, afin d'éviter d'irréparables malheurs, en cas d'incendie, pendant une représentation théâtrale :

Au parterre : Suppression des baignoires du parterre; démolition des cloisons des couloirs.

Ouverture de trois portes nouvelles donnant accès dans le vestibule.

Ouverture de deux portes donnant accès dans le café de la Comédie.

Suppression du petit escalier en bois des premières.

Changement de quatre croisées donnant sur la rue de la Gendarmerie, en portes vitrées et établissement d'un balcon donnant accès sur la place d'Armes.

Aux premières : Démolition des cloisons des couloirs.

Ouverture d'une porte nouvelle de deux mètres de largeur donnant sur un petit vestibule qui est créé par la suppression du petit escalier des premières.

Suppression de l'escalier des secondes et de la loge de face, sur l'emplacement de laquelle sera établi un couloir de dégagement pour le pourtour des premières;

Les loges de premières seront de ce fait élargies de 15 centimètres chacune.

Les portes de ces loges seront à deux ouvrants de 30 cent. chacun; elles développeront

Ensuite, afin de donner le change au châtelain de Terrou, ou plutôt pour fuir ses interrogations d'ailleurs involontairement indiscrettes, le Commandeur lui demanda son appréciation sur les seigneurs voisins.

M. de St-Thamard, qui ne se méfiait pas, dit toute sa pensée. Il avait au reste, d'autant moins à redouter d'être franc que son hôte était la discrétion personifiée.

Somme toute, de ses propos il résultait que le marquis de Maularville était le seul capable de concevoir et d'exécuter un dessein tel que celui dont l'auteur restait à découvrir.

M. de Cartelanin se doutait bien qu'il en était ainsi, mais l'opinion de M. de St-Thamard achevait de corroborer sa sienne.

Il avait, en causant observé, dans la physionomie de son convive une telle sincérité, qu'il se décida à sortir de la réserve qu'il s'était imposée, et que tout à coup, sans autre préambule, il lui dit :

— Entre gentilshommes il faut jouer carte sur table. J'ai confiance en vous, voulez-vous avoir confiance en moi ?

— Certes oui, répondit M. de St-Thamard, un peu surpris.

— Eh bien, écoutez. Je vais vous faire une confidence qui vous étonnera. — Je suis chevalier de Malte, mais je suis aussi un homme et je suis jeune. Or, par suite d'un concours d'événements et de circonstances que j'affirme n'avoir pas provoqués, la personne qui a été enlevée hier est une jeune fille, et cette jeune fille m'aime comme, malheureusement, hélas ! je l'aime aussi.

M. de St-Thamard ne put réprimer un mou-

vement de réelle stupéfaction.

Le Commandeur continua : — Telle est la vérité. Mais parmi ceux que mes soupçons visent, je dois dire que le marquis de Maularville est du nombre et des premiers.

— Vous avez sans doute des raisons pour l'accuser ? — Oui, et qui sont sérieuses, bien que, cependant, les preuves matérielles manquent. Ces preuves, je vais m'efforcer de les établir. C'est pourquoi je vous demanderai un service.

M. de St-Thamard hésita un instant. Néanmoins il répondit :

— Il me sera agréable de vous être utile dans la mesure du possible. En quoi consisterait-il ?

— Je ne veux pas vous exposer à des désagréments bien graves. Rassurez-vous... Il s'agirait de savoir, grâce au marquis lui-même, lorsque vous irez au château de Souceyrac, si Mlle de Guirandol — C'est le nom de la jeune fille — n'est pas sa prisonnière ?

— Je puis bien tenter, d'autant mieux qu'une question de redevances seigneuriales m'oblige à aller chez lui; pourtant vous conviendrez que, s'il tient à garder le secret, j'ai peu de chance de découvrir la vérité. Or le simple bon sens porte à croire qu'il n'a pas intérêt à me faire des confidences, au cas où il détendrait la jeune fille... D'ailleurs, pensez-vous, Commandeur, qu'un gentilhomme puisse se prêter au rôle que vous désirez me faire jouer ? Quant à moi, quelle que soit la gravité de la faute du marquis, j'avoue que j'ai un scrupule.

Il sera construit à l'emplacement des loges des artistes un logement pour le locataire du café de la Comédie et enfin un logement pour le concierge du théâtre dans les magasins existant du côté de la Gendarmerie.

Les Sauveteurs du Lot

Dans son assemblée extraordinaire, du dimanche 30 mai, la Société des Sauveteurs du Lot a désigné, à l'unanimité, pour remplacer M. Guiraudies-Capdeville, président démissionnaire, M. le docteur Darquier, auquel nous adressons toutes nos félicitations.

La Société, regrettant vivement la décision prise par M. Guiraudies-Capdeville, l'acclame à l'unanimité président d'honneur et membre du conseil d'administration.

Sur la proposition de M. Verdier, trésorier, des remerciements sont votés à MM. Guiraudies-Capdeville et Delport, qui ont aidé la Société à obtenir du conseil municipal une subvention de 600 francs pour la clôture des fêtes.

Banquet

Dimanche à midi a eu lieu, à l'hôtel de l'Europe, le banquet annuel des conducteurs et commis des ponts et chaussées.

Les convives étaient au nombre de 52. La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant tout le repas.

Avis

L'Administration des postes et des télégraphes a décidé la construction d'une seconde ligne télégraphique urbaine entre le passage Valentré et le bureau de Cahors.

Elle sera parallèle à la ligne existante, de l'autre côté de la rue du Lycée.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 8 juin courant, à la Mairie de Cahors, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Cahors, le 1^{er} juin 1897,

La Foire

Notre foire du 1^{er} juin, une des plus importantes de l'année, a attiré une foule énorme dans nos murs. Au moment où paraissent ces lignes, nous ne connaissons pas le résultat des transactions, mais nous avons tout lieu de croire que tout le monde sera satisfait.

Tribunal correctionnel

A l'audience de mercredi dernier est venue, devant le tribunal civil de Cahors, jeune Henri Milton, âgé de 13 ans, né à Saumur, qui, on s'en souvient, le 24 avril dernier, alors qu'il était en subsistance au bureau de police de Cahors, en attendant un secours de route pour se rendre chez son père, prit sur le bureau du brigadier Bonifacy une somme de 12 francs qui venait d'être déposée pour l'ouverture du caveau de la famille Bruel.

Le tribunal, vu les bons antécédents de cet enfant et reconnaissant qu'il a agi sans discernement, le déclare acquitté du vol qui lui est imputé et ordonne qu'il sera remis entre les mains du docteur Clary, inspecteur de l'assistance publique, qui sera chargé de lui faire réintégrer l'établissement de l'assistance publique de Toulouse, d'où il s'est échappé.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 3 et 6 Juin 1897
De 6 à 7 heures

Richard Wallace (allegro) Sellenick
La Grande Duchesse (ouvert.) Offembach.
España (valse) Waldteufel.
Le Roi d'Ys (fantaisie) Lala.
Bella-Bocca (polka) Waldteufel.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 mai au 1^{er} juin 1897

Mariages

Miquel, Jean-Adolphe, lieutenant au 108^e d'infanterie, en garnison à Bergerac (Dordogne), et Selve, Ida-Isabelle.

Décès

Besse, Baptiste, cordonnier, célibataire, 58 ans (Hospice).
Besson, Marguerite-Hermance, religieuse de la Charité de Nevers, célibataire, 75 ans, rue Jean Caviolle (couvent de Nevers).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent au chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Com-

pagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommées et des liasses de fiches, au prix de 0 fr. 05 le carnet de 10 étiquettes ou la liasse de 10 fiches.

Un assassinat

Samedi dernier, le nommé Benoît Cornil, âgé de quarante-deux ans, forgeron à Saint-Hilaire-Bessonies, arrondissement de Figeac, a tué sa femme d'un coup de fusil, tiré presque à bout portant. La mort a été instantanée. Le meurtrier a mis ensuite le feu à sa maison, puis a tenté de se suicider en se tirant un coup de fusil à la tempe. Au bruit des détonations les voisins accoururent, et purent éteindre ce commencement d'incendie. Le procureur de la République, le juge d'instruction, le greffier et le capitaine de gendarmerie, se sont transportés sur les lieux.

Le docteur Castagné, de Latronquière, a procédé à l'autopsie de la victime.

Le meurtrier a été mis en état d'arrestation et écroué à la maison d'arrêt de Figeac.

MONTCUQ. — Foire. — La foire du 28 mai a été assez belle, et les divers foirails de la localité étaient amplement approvisionnés d'animaux.

Néanmoins la baisse sur le bétail se maintient toujours d'une manière presque désespérante pour les propriétaires éleveurs.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs gras de 36 à 38 fr. les 50 kilog.
Bœufs d'attelage de 600 à 800 fr. la paire; bouvillons ou bouvets, de 250 à 500 fr. la paire.
Veaux, 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilog. poids vif.

Brebis, selon l'âge, de 25 à 30 francs; antenaises, de 17 à 22 fr.; agneaux de 10 à 15 fr.

Cochons gras de 24 à 25 fr. le quintal.
Hausse sensible sur les oisons, valant de 2 à 3 fr. la paire. Canetons métis de 1 fr. à 1 fr. 50 la paire; ordinaires 0 fr. 50 à 0 fr. 75 la paire; lapins, 0 fr. 25 le demi kilog.; œufs 0 fr. 40 cent. la douzaine

Relativement au bétail amené, il s'est traité bien peu d'affaires; les marchands forains, disséminés en nombre sur le champ de foire, ont fait de médiocres recettes.

PUY-L'ÉYÈQUE. — Conseil municipal.

Séance du 30 mai. — La séance est ouverte à 9 heures du matin sous la présidence de M. Jules Puech maire.

Présents : MM. Puech, Delbreil, Vilard, Guingal, Filhol, Pradalès, Alis Piedloup, Salabert Hippolyte, Calmon, Salabert Léonce, Cure, Crispel et Galaux.

Absents : MM. de Jeauffreau-Blazac et Deltill.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. Jarty receveur municipal assiste à la séance et donne lecture des comptes de gestion de 1896. Le Conseil les approuve.

ner l'ouverture d'une enquête et poursuivre les coupables au cas où ils seraient découverts.

— N'avez-vous fait aucune remarque de nature à guider vos recherches ?

— Une seule, la personne victime de cette attaque nocturne a été emportée au moyen d'un carrosse, une espèce de véhicule à roues peu écartées, comme il en existe un certain nombre dans nos contrées, à cause du peu de largeur des chemins. Malheureusement, la pluie tombée pendant la nuit, les chars des paysans, le passage des troupeaux ont fait disparaître les ornières révélatrices, dont nous avons perdu la trace au croisement de deux voies rurales, entre le Terrail et Barrès.

— D'après vous, quelle direction ont dû suivre les brigands ?

— Il est impossible de la déterminer. Toutefois il est certain que les criminels ont évités les villages rapprochés de Barrès, tel que le Fabre et Pratoicy, en sorte que l'esprit se perd en conjectures.

— Espérez-vous obtenir un résultat ? Croyez-vous réussir à châtier les misérables qui ont accompli cet acte de lâcheté ?

— J'y compte, monsieur le Commandeur.

— Sur quoi se base cette opinion qui me paraît un peu hasardeuse ? (A suivre).

INSTITUT DES BÉGUES DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le
Bégaiement
ET TOUTS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION
le 21 juin
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

Le Conseil procède ensuite à la formation du budget supplémentaire de 1897 et du budget primitif de 1898 et les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Il approuve également les budgets du bureau de bienfaisance et de l'hospice.

Le Conseil accorde :

1^o Un secours de 60 fr., au sieur D., pour aller prendre les eaux de Cransac.

2^o Un secours de 50 fr., au sieur L., pour l'indemniser des frais de séjour à l'Institut Pasteur à Paris.

Le Conseil ne pouvant statuer sur toutes les affaires portées à l'ordre du jour, s'ajourne à dimanche prochain à la même heure.

ESPÉDAILLAC. — La foire d'Espédaillac, canton de Livernon, du 28 mai, a été très mouvementée. Il s'est traité beaucoup d'affaires sur les agneaux, avec tendance à la hausse. Espédaillac, est au centre d'un beau et excellent Causse, aussi les foires ont une réputation sans égale, dans la contrée; à cause des variantes et belles espèces de bêtes à laine.

Le lendemain, celle de Caniac, également dans une bonne contrée pour l'espèce ovine, a été assez bonne, mais il n'y avait pas la même ardeur.

TOIRAC. — Facteur receveur. — La création d'un établissement de facteur receveur est autorisée dans la commune de Toirac.

GOURDON. — Vandalisme. — Ces jours-ci, des individus encore inconnus ont coupé des platanes et des ormeaux plantés sur la route nationale n^o 20, aux lieux de la Séguinie et de Varagne, canton de Payrac. Ces arbres, ont été décapités à 1 mètre du sol.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Payrac.

— Foire. — Voici les cours pratiqués : Il s'est traité quelques affaires sur les bœufs d'attelage dans les prix de 430 à 790 francs la paire.

Les transactions ont été très actives pour les bœufs gras qui se sont vendus de 30 à 35 fr. le quintal, poids vif.

Les moutons gras étaient assez recherchés de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilog.

Les moutons ou brebis pour l'élevage ont valu de 15 à 23 fr. la pièce, selon qualité.

Voici la mercuriale de la halle aux grains.

60 hectolitres de blé vendus au prix moyen de 18 fr. 20 l'hectolitre; 45 hectolitres de seigle, vendus 11 fr. 50 l'hectol.; 30 hectolitres d'avoine, vendus 5 fr. 50 l'hectol.; 35 hectolitres de maïs, vendus 11 fr. 50; 80 hectolitres de noix, vendus 10 fr. 50 l'hectol.; 15 hectolitres de pommes de terre, vendus 3 fr. l'hectol.

FIGEAC. — Tribunal correctionnel.

Audience du 29 mai. — Jean Despoux est condamné par défaut à six mois de prison, pour soustraction d'étoffe.

Etienne Delmas, de Tauriac, cinq jours de prison pour dévastation de récoltes et déplacement de bornes.

Breil, de Meyrinhac, 100 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

Jacques Toulza, de Brengues, est inculpé de bris de clôture. L'affaire est mise en délibéré, et le prononcé du jugement renvoyé à huitaine.

CAZALS. — Foire. — Voici les cours

moyens pratiqués :
Bœufs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kil., poids vif; il s'est traité beaucoup d'affaires sur les animaux d'attelage, de 550 à 750 francs la paire.

Affaires nulles sur le marché aux porcs : baisse considérable.

Blé, de 20 à 21 fr.; seigle, 13 fr.; maïs, 12 fr. 25 l'hectolitre; pommes de terre, de 3,50 à 4 fr. 50 l'hectolitre, suivant espèce.

Poulets, de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire; poules, de 3 fr. 50 à 4 fr. la paire; œufs, la douzaine, 0 fr. 35; oisons, la paire, de 2 à 3 fr. 25; canetons, de 1,75 à 2 fr. 50 la paire.

Bonnes affaires pour les jardiniers et maraîchers.

Le « JOURNAL DU LOT » est mis en vente :

Au bureau de tabac de M. Chavaroche, en face la Mairie ;

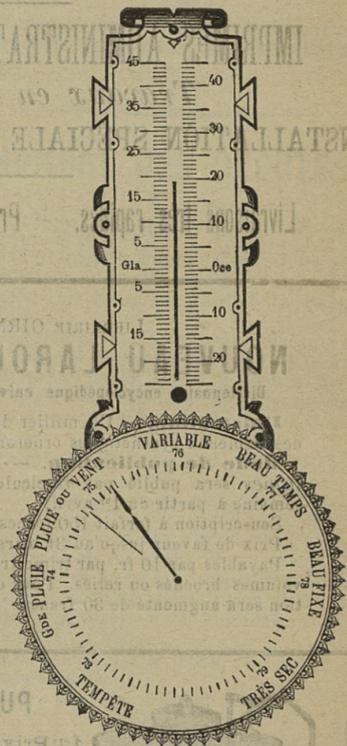
Au kiosque de M. Herblin, vendeur de journaux, place d'Armes.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 62	103 57
3 0/0 amortissable.....	101 90	101 75
3 1/2 0/0 1894.....	106 30	106 25
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	92 —	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	—	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	113 25	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 50	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	107 55	107 55
— Daira-Sanieh (20 f r.).....	105 50	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 —	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	108 —	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	63 60	62 25
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	105 30	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	94 25	94 35
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	23 05	23 15
Roumain 5 0/0 1875.....	101 90	—
Russie 4 1/2 0/0 1867-69.....	102 05	—
— 4 0/0 1880.....	102 15	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	104 90	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e ém.	104 10	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	103 60	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	92 80	92 90
— 3 1/2 0/0 1894.....	100 50	100 45
Turc, série D.....	20 85	20 90
Ottomanes priorités (500 f).....	437 50	—
— 470 —	—	—
Douanes ottomanes (500 f).....	3720 —	3715 —
Banque de France.....	860 —	867 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	570 —	570 —
Comptoir national d'escompte.....	—	—
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	685 —	—
Crédit indust. et commercial.....	595 —	—
Crédit lyonnais.....	578 —	778 —
Société de Crédit mobilier.....	—	—
Société générale.....	512 50	514 —

Chemins de fer et Ville de Paris

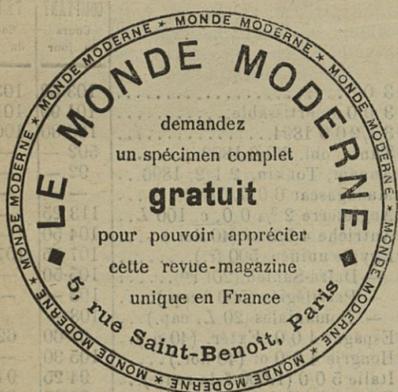
	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	467 50
— (t. rouges).....	464 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	466 50
Est, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	477 —
Midi, 3 0/0.....	479 50
— nouvelles, 3 0/0.....	476 —
Nord, 3 0/0.....	486 —
— nouvelles, 3 0/0.....	488 —
Orléans, 3 0/0.....	483 —
— 1884, 3 0/0.....	482 50
Ouest, 3 0/0.....	480 —
— nouvelles, 3 0/0.....	478 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	—
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	477 50
Sud de la France, 3 0/0.....	476 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	575 50
— 1869, 3 0/0.....	434 —
— 1871, 3 0/0.....	421 —
— 1871, quarts remb. à 100f.....	114 50
— 1875, 4 0/0.....	584 50
— 1876, 4 0/0.....	582 —
— 1886, 3 0/0.....	403 —
— 1886, quarts remb. à 100f.....	101 50
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400f.....	392 —
— 1892, quarts remb. à 100f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 100f.....	397 25



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 13.7
Id. maxima de la veille : 27.9
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie



LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
 LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
 CONTIENT :
 PLUS DE MODELES NOUVEAUX
 PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
 PLUS DE LITTÉRATURE
 PLUS DE RECETTES DE CUISINE
 PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'ÀUCUN AUTRE
 3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
 EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^o.
 3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
 ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N^o 22. (29 Mai 1897).
 1^o Aux sources de l'Irraouaddi, d'Hanoï à Calcutta par terre, par M. E. Roux, enseigne de vaisseau.
 2^o A travers le monde : Coins de France « En pays Quercynois » Impressions de route, par M. de Lage.

3^o Dans le monde du travail : Les tramways électriques à conducteurs souterrains et à accumulateurs, par Henry Monnory.
 4^o Livres et Cartes.
 5^o Revues étrangères : Bulletin de la Société impériale russe de Géographie « Une expédition à la Novaïa Zembla » (Nouvelle-Zemble). — Le Globe de Genève « L'hospitalité en Anatolie. »
 Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.
 Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1278^e livraison (29 Mai 1897).
 Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — L'art de se grandir, par Pierre Mériel. — Les événements de Crète, par Henri Jacottet. — L'étiquette à la Chambre des Communes. — Le chemin de Damas, par Daniel de l'Arthez. — Les lignes téléphoniques à grande distance, par Daniel Bellet. — Les canons, par Emile Deschamps.
 Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.
 Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCEAN
 BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS
 Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :
 Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).
 Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

A VENDRE
 POUR CAUSE DE DÉCÈS
Le greffe de la Justice de paix
 du canton de Saint-Germain
 S'adresser à M^{le} BORIES, à St-Germain (Lot).

A VENDRE
Le domaine de VALÉRY ROUGIÉ
 à LALBENQUE (Lot)
 Les dépendances de ce domaine avoisinent le bourg. Les bâtiments d'exploitation, vastes et en très bon état, sont situés presque au centre d'une étendue de trente-cinq hectares de terres contiguës. L'étendue totale est de quarante hectares et demi, comprenant : prés, bois, pâtures et terres labourables propres à toutes les cultures du pays : tabac, froment, maïs, vignes, truffes, etc.
 S'adresser à M. JEAN SABRIÉ, courtier en domaines, avenue de Molières, à Caussade (Tarn-et-Garonne).

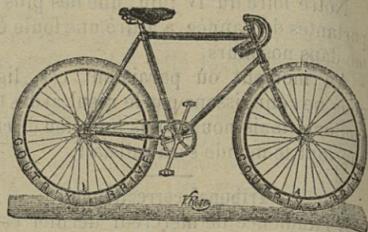
A vendre
La belle propriété du CRUZEL
 Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étales en bon état, maison de métayer et maison de maître. Étendue : 27 hectares d'un seul tenant.
 S'adresser aux bureaux du Journal.

FACILITÉS DE PAIEMENT

PRIME MUSICALE GRATUITE
PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.
A LA BOULE D'OR
H. FABRE
 69, Bd GAMBETTA, 69
 CAHORS
 FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
 Dorure et Gravure sur Métaux
 LUNETTERIE & OPTIQUE
ELECTRIQUE
 Achat de Matières Or, Argent et Platine
 Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS
 PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
 Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
 Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique
H. FABRE
 69, Boulevard Gambetta, Cahors
 SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE
 Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
 Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
 Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.
 Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.
 Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.
 Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.
 Écharpes pour maires et adjoints
 EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

IMPRIMERIE L. LAYTOU

1, Rue des Capucins.
 CAHORS (LOT)

A. COUESLANT, Successeur

Huit presses, dont une rotative, mues par la vapeur, Clicherie, Reliure, etc.

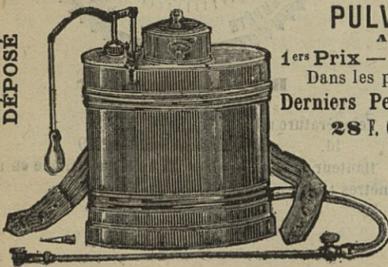
IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX
 Travaux en tous genres.

INSTALLATION SPÉCIALE POUR GRANDS TIRAGES

Livraisons très rapides. — Prix exceptionnellement modérés.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS
 NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé
Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.
Mode de publication. — Le *Larousse illustré* en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.
 Souscription à forfait 150 francs.
 Prix de faveur jusqu'au 31 mars, 140 francs.
 Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
 1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
 Dans les principaux Centres viticoles de France
 Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
 Chevalier du Mérite Agricole
 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
 NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

GUÉRISON
 Certaine et Radicale
 de toutes les
AFFECTIONS
 de la **PEAU**
 Dartres, Eczéma, Acné,
 Psoriasis, Herpès, Prurigo,
 Pityriasis, Lupus, etc., etc.
 ainsi que les
 Plaies et Ulcères variqueux
 dits incurables.
 Ce traitement qui a été essayé dans les
 HOPITAUX avec le plus grand succès et
 présenté à l'Académie de Médecine ne
 dérange pas du travail; il est à la portée
 des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
 produit une amélioration sensible.
 M. LENOIR, ancien Aide-
 Major des Hôpitaux N^o 9, rue de Turin,
 PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

LE GOURMET
 REVUE DE CUISINE PRATIQUE
 Abonnement pour un an :
 France 5 fr.
 Etranger 6 fr.
 On s'abonne sans frais dans tous
 les Bureaux de poste.
 Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
 Le Redressement
 & toutes les Opérations relatives
 à L'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
 Chirurgien-Dentiste
 16 Rue du Maréchal Brune
 BRIVE (CORRÈZE)
 NOTA. — M. AUDOUARD engage les
 personnes qui doivent se rendre
 à Brive, pour le consulter,
 à vouloir bien lui annoncer
 leur visite deux ou trois jours
 à l'avance.
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
 Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquon x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris hPhénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
 Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).